



eau
seine
NORMANDIE

10^e Programme 2013-2018

4,7 milliards d'euros d'aides
mobilisées pour l'eau



ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE



Qu'est-ce qu'un programme d'agence ?

L'agence finance, mais ne décide pas d'engager les travaux

Que peut-elle faire ?



prélever les redevances
en visant un effet sur les comportements



accorder les aides selon des priorités
qui incitent à certaines actions

= un budget de 900 M€/an

Modalités de prélèvements et d'aides inscrites dans un programme pluriannuel de 6 ans révisable à mi-parcours

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE

Des redevances différenciées selon l'état des eaux

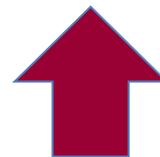
Si les rivières, nappes et côtes de votre secteur sont en bon état quantitatif et qualitatif



baisse des redevances

Si les rivières, nappes et côtes de votre secteur sont en mauvais état

augmentation des redevances



SIGNAL D'UNE
FISCALITE
ÉCOLOGIQUE

10^e programme et facture d'eau des ménages

- Redevances = **20 %** de la facture d'eau en moyenne

- Garantie est donnée à tout redevable que l'éventuelle augmentation de sa redevance ne dépassera pas + 20% par an

(soit + 4% de sa facture, dans les cas extrêmes)

- Impact simulé du 10^e programme sur la facture d'eau d'un ménage en moyenne :

- **4 €** sur 446 € TTC (- 1 %)

toutes choses égales par ailleurs

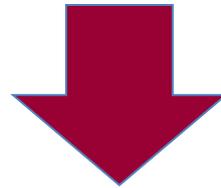
Les aides du 10^e programme

« Aider plus, choisir plus »



● Le 10^e programme

4,7 milliards d'euros d'aides sur 6 ans
correspondant à 6,3 milliards d'euros de travaux
des collectivités et des entreprises



Atteindre le bon état écologique
de 2/3 des eaux en 2015
(Directive européenne Cadre sur l'Eau)



**Agir, en priorité, là où les résultats sont
les plus éloignés de l'objectif à atteindre en
2015 ou 2021, et sur les paramètres
déclassant la rivière**

**Agir pour conserver le bon
ou très bon état
là où il est encore présent**

Principe général



étendre notre action
de la pollution ponctuelle
(stations d'épuration, industries, élevages)
à la pollution diffuse

- réseaux de collecte (= les égouts)
- dépollution des eaux de pluie qui ruissellent
- artisans, PMI-PMI, ...
- lit des rivières, prairies inondables, marais...
- lutte contre rejets d'azote et pesticides sur terres agricoles et espaces publics

= agir encore
davantage sur
le « grand cycle
de l'eau »

Les aides : valorisation des taux

Des taux d'aide plus incitatifs



taux moyen 9^e programme

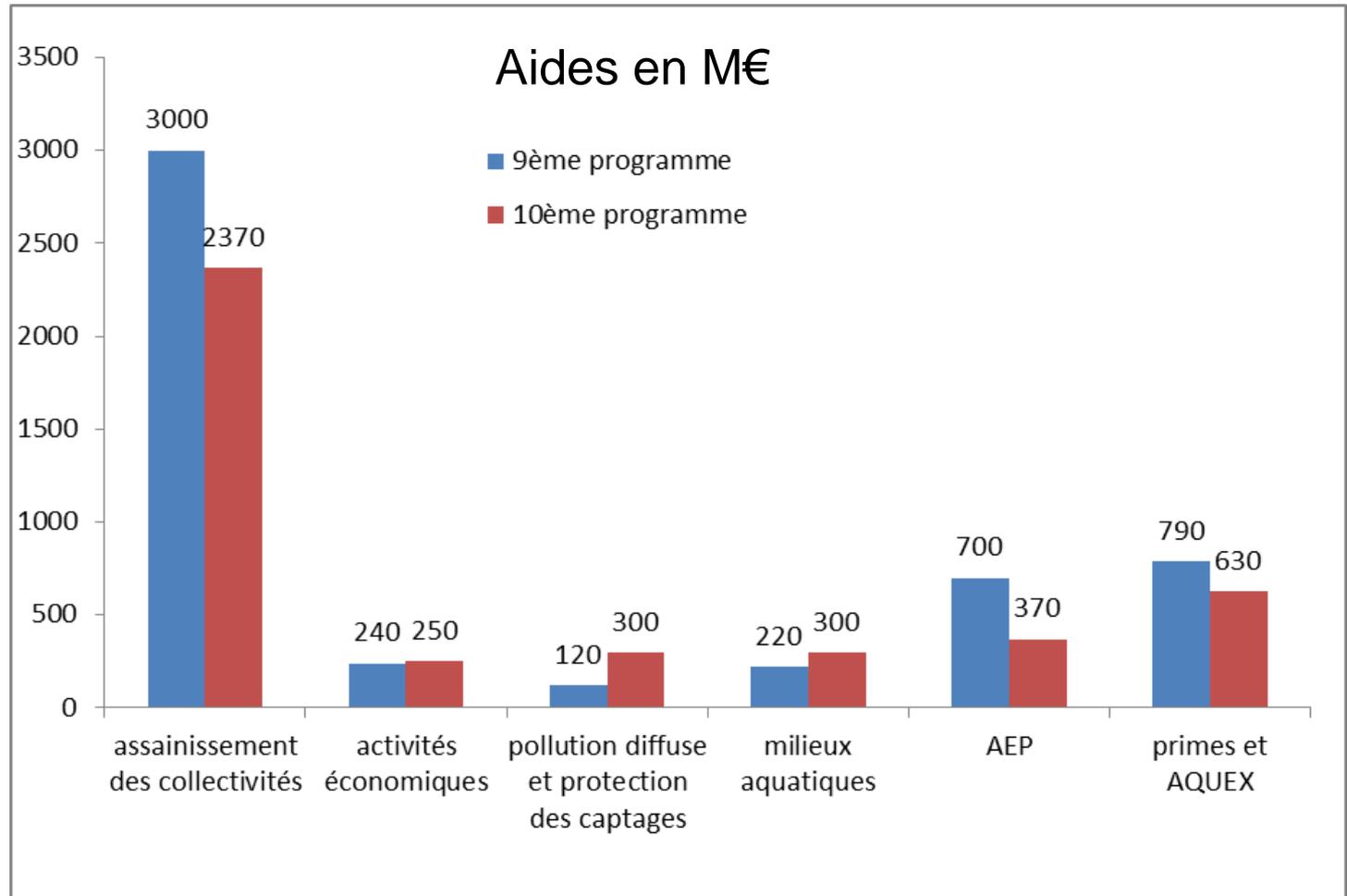


taux moyen 10^e programme

- **Des aides plus sélectives**
 - selon les priorités environnementales,
 - en renforçant la solidarité de bassin...
 - en inscrivant des actions prioritaires dans des programmes territoriaux

4,7 Mds € d'aides

Principaux domaines d'interventions



| Taux | Modalités | | Thèmes |
|------|---------------|--------|--|
| | Subvention | Avance | |
| 80 % | 80% | | Acquisition foncières Actions de connaissances, de gouvernance et de solidarité Animations difficiles (= Travaux ou études difficiles à mettre en œuvre, indispensables à l'atteinte des objectifs du bon état et/ou sans maîtrise d'ouvrage obligatoire) |
| 60% | 60% | | Etudes à maîtrise d'ouvrage industrielle Innovations, Technologie propre (réduction à la source) |
| 60% | 60% | | Assainissement individuel (fosses septiques) Autres travaux de dépollution menés par des collectivités sur le domaine privé (ex : branchements) Dépollution des TPE |
| | 40% | 20% | Dépollution (y compris pluvial) Actions de maîtrise du ruissellement et de l'érosion Passes à poissons |
| | | 60% | Travaux économies d'eau. Traitement des pollutions dans le cas d'implantations nouvelles ou d'extensions d'usines Valorisation des boues et effluents concentrés |
| 50% | 50% | | Animations et études spécifiques |
| | 30% | 20% | Réseaux d'assainissement des collectivités et mesures d'accompagnement |
| | 20% | 30% | Travaux AEP*** |
| 40% | 40% | | Entretien de rivière, travaux zones non agricoles |
| | 20% | 20% | Gestion quantitative de l'eau, |
| | | 40% | Gestion quantitative de l'eau pour les travaux urgents d'alimentation en eau potable liés à la sécheresse ou à une pollution accidentelle, Irrigation |
| Taux | Modalités | | Thèmes |
| | Indemnisation | | |
| | 100% | | Perte de production (MAE agriculture – hydroélectricité) au-delà des obligations réglementaires |

Conclusion du 10^e programme





- Outil original : une **garantie** de ressources et d'aides sur 6 ans
 - Programme « orienté **résultats** » centré sur la reconquête des rivières, nappes et milieux naturels
 - **Stabilité** en € courants des redevances et amorce d'un rééquilibrage au profit des ménages
 - **Sélection** plus importante des projets aidés
 - Taux d'aides moyen passant de **52 % à 60,6 %**
 - **Extension** du domaine traditionnel de l'action* vers les pollutions diffuses et les milieux naturels

* (assainissement et eau potable)



Plan territorial d'actions prioritaires des vallées d'Oise



Les plans territoriaux d'actions prioritaires

- Déclinaison homogène et cohérente du programme
- Nécessité d'une sélectivité
- Prioriser les actions
 - Critère de l'atteinte du bon état pour les masses d'eau qui n'y sont pas
 - Objectifs 2015 et 2021
 - Réponse aux engagements nationaux
 - Grenelle, DERU...
- Feuille de route des directions territoriales
- Cohérence avec l'action locale de l'Etat

Priorités milieu naturel

Rivières : Deux types de priorités

- Continuité écologique
Effacement / aménagement de seuils
- Restauration/renaturation

Zones humides : tout est considéré comme prioritaire

ANC

- Etat écologique de la masse d'eau
- Distance au cours d'eau
- Rapport P /Q



l'assainissement collectif

Priorité aux travaux des stations et réseaux de collectes inscrits au PTAP

- Analyse financière des projets pour en améliorer le financement
- Accompagnement des Maîtres d'ouvrages pour des études de compétences (objectif meilleur service rendu à l'utilisateur)
- Accompagnement sur le choix du mode de gestion (DSP ou Régie)
- Priorité donnée à l'inventaire des réseaux d'eau usée
- Accompagnement pour la mise en place d'une véritable gestion patrimoniale



Eau potable

eau
seine
NORMANDIE

- Priorité donnée au financement des travaux résultants des SDAEP
- Priorité aux captages du PTAP
- Analyse financière des projets pour en améliorer le financement
- Accompagnement des Maîtres d'ouvrages pour des études de compétence (objectif meilleur service à l'utilisateur)
- Accompagnement sur le choix du mode de gestion (DSP, régie)
- Priorité donnée à l'inventaire des réseaux d'eau potable sous peine de doublement de la redevance agence
- Accompagnement dans la mise en place d'une véritable gestion patrimoniale



Plans d'actions du contrat

eau
seine
NORMANDIE

| |
|--|
| OBJECTIF 1 : GOUVERNANCE |
| Animation du Contrat global et du SAGE |
| Animation AAC- Captages prioritaires SDAGE |
| Étude de révision du SAGE (débutée en 2011) |
| OBJECTIF 2 : CONNAISSANCES |
| Réaliser l'étude qualitative de fin de Contrat |
| Collecte et présentation données captages |
| Réseau de mesures biologiques et physico-chimiques |
| Réflexion sur la gestion quantitative |
| Réflexion sur l'érosion et le ruissellement |
| Objectif 3 : LUTTE CONTRE POLLUTION |
| Amélioration traitement STEP de Béthisy Saint Pierre |
| Amélioration traitement STEP de Vauciennes |
| Amélioration traitement azote /phosphore STEP Morienvil |
| Réhabilitation réseaux SIA de Béthisy-Saint-Pierre |
| Amélioration phosphore STEP Saintines |
| Amélioration phosphore STEP Bonneuil-en-Valois |
| Traitement azote /phosphore STEP de Vaumoise |
| Contrôle des branchements |
| Contrôle des branchements sur Néry (à Vaucelles) |
| Etude temps de pluie Crépy-en-Valois et de Villers-Cotterêts |
| Contrôle des branchements de Crépy-en-Valois |
| Assainissement Auger-Saint-Vincent |

| |
|---|
| Mise en conformité ANC impactantes |
| Suppression STEP de l'IME et raccordement à la STEP de Villers Cotterêts |
| Création d'un réseau de collecte EU à Fresnoy la Rivière |
| Assainissement Duvy |
| Limiter usages pesticides villes de Crépy en Valois/Villers Cotterêt |
| OBJECTIF 4 : MILIEUX AQUATIQUES |
| DIG et Travaux du Programme Pluriannuel d'Entretien : 2013-2017 |
| Technicien de rivière |
| Études d'avant projet- de la Sainte-Marie et de l'Automne |
| Mise en place des actions préconisées dans les études d'avant-projet |
| Zones humides – restauration peupleraies |
| Élaboration plan de restauration d'une zone humide (3 ha) |
| Reméandrage de l'Automne au Berval |
| OBJECTIF 5 : EAU POTABLE |
| Nouvelle ressource Feigneux, Russy-Bémont, Vaumoise, Vauciennes |
| Études et travaux d'interconnexion SIAEP d'Auger Saint Vincent – Duvy et du SIAEP de Bonneuil-en-Valois |
| Étude AAC de Vez et définition d'un programme d'actions préventives |
| Étude AAC de Vaumoise et définition d'un programme d'actions préventives |
| Étude AAC Vauciennes et définition d'un programme d'actions préventives |
| Recherche d'une nouvelle ressource pour la ville de Villers-Cotterêts |
| Réalisation de SDAEP |
| OBJECTIF 6 : ARTISANS / INDUSTRIES |
| OBJECTIF 7 : PATRIMOINE |
| Plan de communication |

Le SDAGE 2015 se veut participatif !

- La consultation du public sur les questions importantes du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands (enjeux du SDAGE)
- Directive cadre européenne sur l'eau : Article 14 Article R212-6 du code de l'environnement



Logo Comité de bassin

CONSULTATION DU PUBLIC SUR L'AVENIR DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Donnez votre avis !

du 1^{er} novembre 2012 au 30 avril 2013

Calendrier

- novembre 2012 à mai 2013 : consultation du public et des assemblées sur les enjeux du bassin et le programme de travail
- décembre 2013 : adoption état des lieux (CB)
- juillet 2014 : avant projet de SDAGE et du programme de mesures
- automne 2014-printemps 2015 : consultation du public et des assemblées sur l'avant projet de SDAGE
- décembre 2015 : adoption du SDAGE et de son programme de mesures (CB)



eau
seine
NORMANDIE

Merci de votre attention

www.eau-seine-normandie.fr